

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3577

présenté par

Mme Rilhac, M. Eliaou, Mme Dupont, Mme Lazaar, Mme Pételle, Mme Provendier,  
Mme Cazarian, Mme Hérim, M. Vojetta, Mme Delpirou, Mme Charvier, Mme Lakrafi,  
Mme Colboc, Mme Lang et Mme Calvez

à l'amendement n° 3306 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 41**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.